



COMMUNE DE GODEWAERSVELDE
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

ARRETE MUNICIPAL
AR2026/22

**PORANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT
RUE DE STEENVOORDE ET ROUTE DE L'HAEGHEDOORNE**

Le Maire de la Commune de GODEWAERSVELDE,
Vu le Code de la Route,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de ENEDIS afin de réaliser un entretien de matériel de coupure sur réseau aérien,
à l'intersection de la rue de Steenvoorde et route de l'Haeghedoorne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. ENEDIS est autorisée à entreprendre les travaux susdits le vendredi 6 février 2026 de 9H00 à 17H00, suivant les prescriptions imposées par la CACF et le Département du Nord,

ARTICLE 2. ENEDIS est autorisée à restreindre la circulation dans les deux sens par des feux tricolore et à interdire le stationnement à l'intersection de la rue de Steenvoorde et la route de l'Haeghedoorne, la vitesse sera limitée à 30km/heure,

ARTICLE 3. ENEDIS devra procéder à la remise en état de la voirie et du trottoir et préviendront le service voirie de la CACF et du Département pour contrôle,

ARTICLE 4. La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux,

ARTICLE 5. Plaques de résine. Si l'entreprise exécute des tranchées aux endroits des plaques de résines coulées pour le signalement de l'opération « priorité à droite » elle devra obligatoirement couler à ses frais une nouvelle plaque entière suivant la notice technique (disponible en mairie) ou faire appel à un prestataire spécialisé. La Commune, la CACF et le Département devront être informées une semaine avant le début des travaux,

ARTICLE 6. L'entreprise veillera à ce que les véhicules de secours du SDIS ainsi que les services de la Poste puissent circuler,

ARTICLE 7. Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de STEENVOORDE, à la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, au Département du Nord, à ENEDIS, à la Poste, au SDIS.

Fait à Godewaersvelde, le 3 février 2026

Le Maire,

A. VERMEULEN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.